

# Belgique

## Aménagement du territoire

# Astreintes et servitudes

**A Haltert, près d'Alost, les anciennes venelles et les anciens sentiers communaux font l'objet d'une guerre ouverte. Il y a même un riverain qui touche 20 euros d'astreinte par jour de la commune après avoir gagné un procès.**

De **Standaard**, Bruxelles

**L**es équipes de télévision se succèdent au domicile de Luc Beeckman, à Kerksken. Cela fait déjà deux ans qu'il reçoit tous les jours 20 euros parce que la municipalité ne donne pas suite à sa requête de rouvrir au public 13 anciens chemins communaux. Ce qui fait qu'il a déjà reçu à ce jour quelque 14 000 euros. Il passe régulièrement à la radio et à la télévision et on l'appelle même des Pays-Bas. "Mon hobby c'est de marcher", explique-t-il quand on l'interroge sur ses motivations. "Même pour faire mes courses, je préfère me déplacer à pied ou à vélo. Dix fois sur neuf, je prends le chemin le plus court et dix fois sur neuf, celui-ci s'avère être un sentier ou une venelle."

En 2008, il a obtenu gain de cause sur toute la ligne en première instance. Mais

la commune n'a rouvert que deux des treize passages incriminés et lorsque Beeckman a assigné la commune environ plus tard un an plus tard, celle-ci a été condamnée à une astreinte.

*"La commune a bien encore essayé de demander la suspension des astreintes en plaidant l'impossibilité matérielle d'exécuter la décision du tribunal de Termonde mais elle a été déboutée sur ce point également. Et pour finir, la cour d'appel de Gand vient de confirmer la décision en première instance."*

Il est ravi. Pour lui, ce n'est pas une question d'argent. "Cela fait vingt ans que je m'occupe de cette histoire. J'ai commencé par demander aimablement à la commune d'intervenir. Puis je les ai implorés mais ils n'ont toujours pas voulu m'entendre. Ils disent que je suis un type compliqué. Ils m'ont fait une mauvaise réputation. Au début, cela me touchait mais maintenant plus. Je sais que je suis dans mon droit, que j'ai raison."

A environ deux kilomètres de chez lui, le chemin vicinal 125 est l'un des chevaux de bataille de Luc Beeckman. Il nous montre un chemin non revêtu qui va jusqu'à un saule têtard sur lequel on a apposé un panneau. Sur le panneau a été placardé un avis d'enquête publique concernant la suppression dudit chemin au motif qu'il s'interrompt ici. Les travaux correspon-

dants passeront au conseil communal lundi et Beeckman sait déjà que la majorité émettra un avis positif. "Il n'y a qu'une objection qui a été émise", dit-il. Il ne faut pas être grand clerc pour deviner par qui...

*"Si deux juges ont statué que le tracé de ce chemin devait être rétabli selon l'ancien tracé de l'atlas des chemins vicinaux, il ne faut pas qu'ils imaginent qu'ils vont s'en tirer comme ça. Ce ne serait vraiment pas correct."* Il montre une diagonale à travers le champ. "Vous voyez l'abreuvoir de l'autre côté ? Il faut qu'on puisse aller sans obstacle jusque là et continuer dans la même direction jusque Aaigem."

**Cela fait déjà deux ans qu'il reçoit tous les jours 20 euros parce que la municipalité ne donne pas suite à sa requête de rouvrir au public 13 anciens chemins communaux.**

Il s'emporte : "Jusqu'à la nouvelle année, le passage était encore libre. Ensuite, le terrain a été vendu et le nouveau propriétaire a tout

clôturé. Et la commune ne fait rien. Apparemment, tout est permis ici à Haltert !" Allô, monsieur le bourgmestre ? Roger Coppens (Open VLD) persiste et signe : "Nous mettons tout en oeuvre pour appliquer la décision du juge. Mais les chemins vicinaux que le plaignant veut remettre en état sont mentionnés dans un atlas qui date de 1841, s'il vous plaît ! Vous imaginez de quand ça date ! Beaucoup de ces chemins ont été phagocytés par les fermiers ou pour construire des habitations. Quand ce genre de chemin n'est plus utilisé pendant trente ans, les propriétaires peuvent arguer qu'il y a prescription. A partir de ce moment-là, le chemin leur appartient et nous ne pouvons pas faire enlever leurs clôtures comme ça."

"Nous avons assigné plus de 200 personnes devant le tribunal suite à la plainte de monsieur Beeckman. Ils invoquent tous la prescription. N'oubliez pas que Haltert est une grande commune, qui compte 128 km d'anciens chemins vicinaux. Moins de la moitié de ceux-ci sont encore utilisés. Nous ne pouvons quand même pas tous les remettre en état ? Ce serait retourner à un lointain passé, à une époque où chacun avait son petit lopin de terre et où il y avait des sentiers partout pour pouvoir y accéder avec sa brouette."

Le plaignant a un jour voulu s'opposer à la construction d'une villa au motif que



celle-ci allait être construite à l'emplacement d'une ancienne ferme, explique encore le bourgmestre pour donner un exemple. «La ferme en question était ancienne mais néanmoins postérieure à 1841. Elle était traversée par un ancien chemin vicinal. Lorsqu'ils ont démolie la ferme, M. Beeckman a lancé une procédure pour tenter d'empêcher que le terrain soit rebâti et pour que l'ancien chemin soit réhabilité. Cela ne fait que deux ans que le propriétaire a obtenu gain de cause.»

Et puis, il y a longtemps, M. Beeckman lui-même a perdu un procès quand il voulait barrer l'accès à un ancien chemin sur son terrain, affirme aussi le bourgmestre. «C'est cette frustration là qui le motive. Si son chemin doit rester public, alors cela doit être le cas pour tous les autres également.»

Steven Clays, de l'asbl Trage Wegen («Voies Lentes») regrette, quant à lui, que les choses se soient envenimées à ce point et que l'on finisse par jouer l'homme plutôt que le ballon. «Ce n'est pas parce que Luc Beeckman est quelqu'un d'obstiné, peut-être même de tête, qu'il faut tirer sur le messager», estime-t-il. «Ses méthodes ne sont pas les nôtres. Nous essayons d'utiliser la manière douce pour faire bouger les communes et souvent cela fonctionne. A Hal et à Dilbeek, entre autres, les choses évoluent dans le bon sens et les anciens réseaux sont en train d'être reconstruits. Mais nous ne désavouons pas pour autant M. Beeckman, parce qu'il poursuit quand même le même but que nous.»

L'objectif en question n'a rien à voir avec la nostalgie, selon lui. «Il y a en Flandre au total certainement 25000 km d'anciens chemins dont les six dixièmes sont accessibles. Par conséquent, quatre chemins sur dix ne le sont pas. Nous plaidons pour que chaque commune soit pourvue d'un réseau de voies lentes. Ce n'est pas une idée dépassée, c'est très actuel. C'est peut-être comme cela que l'on arrivera à ce que les Flamands ne prennent plus leur voiture pour faire un trajet de 500 mètres. Cela permettrait aussi aux usagers faibles de respirer davantage d'air pur. Quand on doit emprunter des voies à grande circulation à pied ou à vélo, on respire de l'air très pollué.»

Il reconnaît qu'il existe un «passif historique» qui fait en sorte que certains chemins seront impossibles à sauver. «Pendant tout une période, personne n'y accordait plus d'importance et il n'y avait plus personne pour consulter les cartes anciennes. Il est vrai aussi que la législation en la matière date d'il y a très longtemps et qu'elle devrait peut-être être revue. Cela figure au programme du gouvernement flamand actuel. Mais, pour nous, ce serait inquiétant que le contrôle de ces chemins soit pris en charge par les communes.

Pour l'instant, ce sont les provinces. Ce ne serait pas logique que ce soit transféré aux communes parce qu'elles seraient à la fois juge et partie.»

**Steven Clays, de l'asbl Trage Wegen («Voies Lentes») regrette, quant à lui, que les choses se soient envenimées à ce point et que l'on finisse par jouer l'homme plutôt que le ballon.**

Que faut-il faire à Haaltiert ? Steven Clays prend l'exemple de Holsbeek, près de Louvain, qui a dû faire le même parcours juridique il y a environ dix ans. «Là aussi, l'incompréhension mutuelle a duré des années. Et là aussi, la commune a payé des astreintes au plaignant pendant tout ce temps. Mais aujourd'hui, le problème est résolu et la commune est même fière de son nouveau réseau de voies lentes.»

Tout ça grâce à Marc Van Damme, un électron libre du même style que Luc Beeckman. Lui a reçu quotidiennement des astreintes de 25 euros, pour un total de

75000 euros. «On me l'a aussi reproché», dit-il. «Mais rien ne les oblige à payer ces astreintes. C'est comme un pied en travers de la porte, qui leur rappelle que c'est à eux de prendre les choses en main. Parfois j'étais vraiment déçu de la manière avec laquelle les choses étaient présentées. Pour moi, ce n'était pas une question personnelle. Le but était d'arriver à des résultats concrets, que nous avons finalement réussi à atteindre.»

Comment cela s'est-il passé ? «Tout le monde a fini par en avoir marre, la commune comme moi-même. Il y a aussi eu un changement de majorité et la nouvelle équipe m'a promis de résoudre le problème. Nous avons conclu un accord. Et ils l'ont respecté. Les choses ont mis davantage de temps que ne le souhaitait le tribunal mais pour moi, cela n'avait pas tant d'importance parce qu'au final, c'est le résultat qui compte.»

Haaltiert ferait aussi probablement mieux de choisir la voie de la concertation, estime encore Steven Clays. Mais il craint que ce ne sera pas chose aisée. «C'est un conflit qui dure déjà depuis longtemps. Il y a des aspects humains dont il faut tenir compte. Mais il faut se dire que la question n'est pas là. Finalement, c'est juste une question de bonne gestion, même si on se retrouve face à un type compliqué.»

**Veerle Beel**